

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1944

31 juillet 2015

SOMMAIRE

Abelu S.A.	93298	Black Holdco S.à r.l.	93300
Acrelux S.à r.l.	93298	Bost Investment S.à r.l.	93305
Active Logistic Systems S.A.	93288	Brisants 2 S.à r.l.	93306
Active Logistic Systems S.A.	93288	CFL intermodal	93306
Acyralia SA	93298	CIE Luxembourg SVS S.à r.l.	93308
Acyralia SA	93299	CNM Investment S.A.	93308
ADIGE Participations S.A.	93299	Kayl Npl Holdco S.à r.l.	93277
ADIGE Participations S.A.	93299	LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l.	93273
Albain Finco S.à r.l.	93289	Millbeck Finance S.A.	93288
Albain Finco S.à r.l.	93289	ND Europe S.à r.l.	93288
Albain Holdco S.à r.l.	93289	Pentagon Holdings S.à r.l.	93277
Apalta Holding S.A.	93290	PHM Lowerco 27 S.à r.l.	93281
Apollo Feeder TH Sarl	93295	Priviga S.A.	93287
Apteo Services S.A.	93290	Promotions et Participations International S.A.	93287
Ares & Company S.A.	93295	Shark Capital S.A.	93312
Arholma S.à r.l.	93291	TE Connectivity Latam II S.à r.l.	93266
ASF II Euro Mountain	93296	Yves de Manoir S.A. SPF	93289
Assurances Consulting Courtage S.A.	93296	Zebra Holdings and Investments S.à r.l.	93290
Assurances Consulting Courtage S.A.	93297	Zim Holding Company S.à r.l.	93290
Benton Finance Limited	93308		
BioCentrale de Steinfort S.A.	93299		

TE Connectivity Latam II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 197.206.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of May,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tyco Electronics Corporation, a company incorporated under the laws of Pennsylvania, United States of America, having its registered office at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, United States of America, registered with the Pennsylvania Secretary of State's office under number 1080766 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 7 May 2015.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "TE Connectivity LATAM II S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, participations and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third party sources.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated group companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 4,907,409.85 (four million nine hundred seven thousand four hundred nine US Dollars and eighty-five US Cents), represented by 98,148,197 (ninety-eight million one hundred forty-eight thousand one hundred ninety-seven) shares with a par value of USD 0.05 (five US Cents) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Share Register. The shares of the Company shall be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

Art. 9. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Share premium. In addition to the capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its value is deposited. Any amount in the share premium account may be used to offset any net losses, to allocate funds to the legal reserve, for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders or to make distributions to the shareholders.

Art. 11. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 12. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 13. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 14. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may subdelegate his/her/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may entrust the daily management of the Company's business to one or several manager(s), who will be called general manager(s) (gérant(s) délégué(s)). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the Company's daily management towards third parties by the joint signatures of any two general managers or the signature of any general manager and any manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has

been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 15. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 16. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail transmission).

Art. 17. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which it/she/he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with it/her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 18. Financial year. The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year.

Art. 19. Financial statements. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 21. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 22. Statutory auditor - Independent auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An inde-

pendent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 23. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Tyco Electronics Corporation, prenamed:	98,148,197 (ninety-eight million one hundred forty-eight thousand one hundred ninety-seven) shares
Total:	98,148,197 (ninety-eight million one hundred forty-eight thousand one hundred ninety-seven) shares

All shares have been fully paid-up by a contribution in kind consisting of 98,148,197 (ninety-eight million one hundred forty-eight thousand one hundred ninety-seven) nominative quotas of Tyco Electronics Brasil Ltda. having an aggregate value of USD 37,642,376.00 (thirty-seven million six hundred forty-two thousand three hundred seventy-six US Dollars and zero US Cents), with the sum of USD 4,907,409.85 (four million nine hundred seven thousand four hundred nine US Dollars and eighty-five US Cents) being allocated to the nominal share capital account of the Company and the sum of USD 32,734,966.15 (thirty-two million seven hundred thirty-four thousand nine hundred sixty-six US Dollars and fifteen US Cents) being allocated to the share premium reserve of the Company.

The existence, ownership, transferability and valuation of the contribution are supported by the valuation certificate dated as of 12 May 2015 issued by the management body of the Sole Shareholder (the Certificate), which valuation certificate will remain annexed to the present deed.

A copy of the certificate, after having been countersigned *in varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight thousand Euros (8,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 6 (six). The meeting appoints as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

(a) Harold G. Barksdale, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(b) Jürg Frischknecht, manager, whose professional address is at Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Switzerland;

(c) Jürg Giraudi, manager, whose professional address is at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland;

(d) Sarah Kouider Huot de Saint Albin, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(e) Fabienne Roger-Eck, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(f) Magnus Svensson, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Tyco Electronics Corporation, une corporation constituée sous les lois de la Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du bureau du Secrétaire d'État de Pennsylvanie (Pennsylvania Secretary of State's office) sous le numéro 1080766 (l'Associé Unique), ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "TE Connectivity LATAM II S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'entrée dans des joint ventures sous une forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, notamment, mais non limité à, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences portant sur des droits intellectuels.

La Société pourra détenir un portefeuille de créances qu'elle pourra financer par des fonds d'origine intra-groupe ou provenant de tiers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du gérant/ conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 4.907.409,85 USD (quatre millions neuf cent sept mille quatre cent neuf Dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq Cents des États-Unis d'Amérique), représenté par 98.148.197 (quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des États-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 8. Registre des Parts Sociales. Les parts sociales de la Société devront être et rester enregistrées.

Un registre des parts sociales sera gardé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Prime d'émission. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel sera déposée toute prime d'émission payée en supplément de la valeur d'une part sociale.

Les sommes ainsi déposées dans le compte de prime d'émission pourront être utilisées afin d'absorber tout perte, d'allouer des fonds à la réserve légale, de payer toute part sociale que la Société rachètera aux Associés ou encore afin d'effectuer des distributions aux Associés de la Société.

Art. 11. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 12. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 13. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, ou par la signature conjointe ou la seule signature des personnes auxquelles un pouvoir spécifique a été donné par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s), qui s'appellera/s'appelleront gérant(s) délégué(s). La Société sera engagée dans le cadre de la gestion journalière de la Société envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants délégués ou la signature conjointe de tout gérant délégué et de tout gérant.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 17. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale en cause, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 21. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne devra être contrôlée par un commissaire que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ne devra être nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

Tyco Electronics Corporation précité:	98.148.197 (quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales
Total:	98.148.197 (quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature, constitué de 98.148.197 (quatre-vingt-dix-huit millions cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept) quotas nominatifs de la société de Tyco Electronics Brasil Ltda., d'une valeur totale de 37.642.376,00 USD (trente-sept millions six cent quarante-deux mille trois cent soixante-seize Dollars des États-Unis d'Amérique et zéro Cents des États-Unis d'Amérique), dont 4.907.409,85 USD (quatre millions neuf cent sept mille quatre cent neuf Dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq Cents des États-Unis d'Amérique) sont alloués au capital social initial de la Société et la somme de 32.734.966,15 USD (trente-deux millions sept cent trente-quatre mille neuf cent soixante six Dollars des États-Unis d'Amérique et quinze Cents des États-Unis d'Amérique) est allouée au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence, la propriété, la transférabilité et la valeur de l'apport sont certifiés au moyen de certificat d'évaluation daté du 12 mai 2015 émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique, lesquels resteront annexés au présent acte.

Une copie de certificat d'évaluation, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de présent acte, s'élève à approximativement à huit mille Euros (8.000.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 6 (six). Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:
 - Harold G. Barksdale, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, États-Unis d'Amérique;
 - Jürg Frischknecht, gérant, dont l'adresse professionnelle est au Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Suisse;
 - Jürg Giraudi, gérant, dont l'adresse professionnelle est au Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse;
 - Sarah Kouider Huot de Saint Albin, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
 - Fabienne Roger-Eck, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
 - Magnus Svensson, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. le siège social de la société est établi à 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16006. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015081942/430.

(150092848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.370.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.000.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 47,777,500.- (forty-seven million seven hundred seventy-seven thousand five hundred euro), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the “RCS”) under number B 91.796 (the “Sole Shareholder”)

hereby represented by Ms. Valérie FAGNANT, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 May 2015.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., registered with the RCS under number B 188.000, with a share capital of EUR 2,340,875.- (two million three hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments VII S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 June 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) dated 4 July 2014 number 1729, which articles of incorporation have been amended for the last time on 30 April 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the “Company”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by eighteen thousand seven hundred twenty-seven (18,727) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 2,340,875.- (two million three hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,370,875.- (two million three hundred seventy thousand eight hundred seventy-five euro) by the creation and issue of 240 (two hundred forty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the “New Shares”); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company;

b) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,370,875.- (two million three hundred seventy thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 18,967 (eighteen thousand nine hundred sixty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and

c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 2,340,875.- (two million three hundred forty thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,370,875.- (two million three hundred seventy thousand eight hundred seventy-five euro) by the creation and issue of 240 (two hundred forty) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 240 (two hundred forty) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 240 (two hundred forty) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 30,000.- (thirty thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 18,967 (eighteen thousand nine hundred sixty-seven) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,370,875.- (two million three hundred seventy thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 18,967 (eighteen thousand nine hundred sixty-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, vingt-six mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 47.777.500,- (quarante-sept millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Madame Valérie FAGNANT, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 22 mai 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Dutch Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188000, avec un capital social de EUR 2.340.875,- (deux millions trois cent quarante mille huit cent soixante-quinze), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSREF3 Investments VII S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 6 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 4 juillet 2014, numéro 1729, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 avril 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par dix-huit mille sept cent vingt-sept (18.727) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 2.340.875,- (deux millions trois cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de 2.370.875,- (deux millions trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros) par voie de création et d'émission de 240 (deux cent quarante) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 30.000,- (trente mille euros) qui sera alloué entièrement au capital social de la Société;

b) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.370.875,- (deux millions trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 18.967 (dix-huit mille neuf cent soixante-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 2.340.875,- (deux millions trois cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.370.875,- (deux millions trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 240 (deux cent quarante) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 30.000,- (trente mille euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 240 (deux cent quarante) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 30.000,- (trente mille euros) qui est alloué entièrement au capital social de la Société.

L'ensemble des 240 (deux cent quarante) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 30.000,- (trente mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 18.967 (dix-huit mille neuf cent soixante-sept) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.370.875,- (deux millions trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 18.967 (dix-huit mille neuf cent soixante-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 mai 2015. 2LAC/2015/11601. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083423/181.

(150096005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Kayl Npl Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.844.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015083370/10.

(150095515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.457.797,85.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of May.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726;

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576;

3) Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014;

4) Dr. Jan Hruska, with address at Oaklands, Frilford Heath, Abingdon, Oxfordshire OX13 5NN, United Kingdom;

5) Dr. Peter Lammer, with address at Manor Cottage, Dry Sandford, Abingdon, Oxfordshire, United Kingdom;

6) Mr. Richard Jacobs, with address at Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, United Kingdom;

7) Mr. Peter Norman, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom;

8) Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 (“Sophos”);

9) Mr. Stephen Munford, with address at 3886 West 11th Ave, Vancouver, BC V6R 2K8, Canada;

10) Mrs. Jane Norman, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom; and

11) ITPU Holdings Limited, a company registered in the Cayman Islands with number 200071, whose registered office is at Boundary Hall, Cricket Square, George Town, PO Box 1111, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, British West Indies;

all hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing in Schouweiler, by virtue of proxies given under private seal.

I. The said proxies shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders (the “Shareholders”) of Pentagon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand

Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty five million three hundred and seventy three thousand eight hundred and thirty nine point five two five United States Dollars (USD 35,373,839.525) having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 153.017, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 10 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1329 dated 28 June 2010, page 63746 (the “Company”).

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed dated 23 April 2015, currently pending publication with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing parties, duly represented as stated hereinabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of eighty three thousand nine hundred and fifty eight point three two five United States Dollars (USD 83,958.325) so as to raise it from its current amount of thirty five million three hundred and seventy three thousand eight hundred and thirty nine point five two five United States Dollars (USD 35,373,839.525) to thirty five million four hundred fifty seven thousand and seven hundred ninety seven United States Dollars and eighty five cents (USD 35,457,797.85) by the issue of three million three hundred and fifty eight thousand three hundred and thirty three (3,358,333) A Shares with a nominal value of zero point zero twenty five United States Dollars (USD 0.025) each having the same rights and privileges as those attached to the existing A Shares (the “New Shares”);

2. To accept the subscription of the New Shares by Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 (“Sophos”) and full payment of the New Shares at nominal value together with a share premium of one million one hundred and ninety two thousand two hundred and eight point two one five United States Dollars (USD 1,192,208.215) by a contribution in cash of an amount of one million two hundred and seventy six thousand one hundred and sixty six United States Dollars and fifty four cents (USD 1,276,166.54);

3. To amend Article 3 (Share Capital) of the articles of association of the Company (the “Articles”) so as to reflect the resolutions to be adopted under the items above; and

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of eighty three thousand nine hundred and fifty eight point three two five United States Dollars (USD 83,958.325) so as to raise it from its current amount of thirty five million three hundred and seventy three thousand eight hundred and thirty nine point five two five United States Dollars (USD 35,373,839.525) to thirty five million four hundred fifty seven thousand and seven hundred ninety seven United States Dollars and eighty five cents (USD 35,457,797.85) by the issue of three million three hundred and fifty eight thousand three hundred and thirty three (3,358,333) A Shares with a nominal value of zero point zero twenty five United States Dollars (USD 0.025) each having the same rights and privileges as those attached to the existing A Shares.

Subscription/Payment

Sophos, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares, at nominal value together with a share premium of one million one hundred and ninety two thousand two hundred and eight point two one five United States Dollars (USD 1,192,208.215) by a contribution in cash of an amount of one million two hundred and seventy six thousand one hundred and sixty six United States Dollars and fifty four cents (USD 1,276,166.54)

The Shareholders under points 1) to 7) and 8) to 11) represented as stated above declare to waive any pre-emptive subscription right in relation to the New Shares.

Sophos declares that the New Shares with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each issued together with a total share premium of one million one hundred and ninety two thousand two hundred and eight point two one five United States Dollars (USD 1,192,208.215) have been entirely paid up in cash and that the Company has from now on at its disposal the amount of one million two hundred and seventy six thousand one hundred and sixty six United States Dollars and fifty four cents (USD 1,276,166.54) evidence of which is given by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders RESOLVE to amend Article 3 (Share Capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

3. Share capital. “The share capital of the Company amounts to thirty-five million four hundred fifty-seven thousand and seven hundred ninety seven United States Dollars and eighty-five cents (USD 35,457,797.85) and is divided into:

(a) two hundred and ninety-three million five hundred and sixty-six thousand six hundred and eight (293,566,608) Ordinary Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollars (USD 0.025);

(b) one billion sixty-one million five hundred and two thousand fifty-four (1,061,502,054) Preference Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollars (USD 0.025);

(c) thirty-five million six hundred and eighty-five thousand eight hundred and twenty (35,685,820) A Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollars (USD 0.025);

(d) three million five hundred and fifty-seven thousand four hundred and thirty-two (3,557,432) C Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollars (USD 0.025);

(e) twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollars (USD 0.025);”

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726;

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576;

3) Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014;

4) Dr. Jan Hruska, ayant son adresse à Oaklands, Frilford Heath, Abingdon, Oxfordshire OX13 5NN, Royaume-Uni;

5) Dr. Peter Lammer, ayant son adresse au Manor Cottage, Dry Sandford, Abingdon, Oxfordshire, Royaume-Uni;

6) M. Richard Jacobs, ayant son adresse à Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, Royaume-Uni;

7) M. Peter Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume Uni;

8) Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 (“Sophos”);

9) M. Stephen Munford, ayant son adresse au 3886 West 11th Ave, Vancouver, BC V6R 2K8, Canada;

10) Mme. Jane Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume-Uni; et

11) ITPU Holdings Limited, une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro 200071, ayant son siège social au Boundary Hall, Cricket Square, George Town, PO Box 1111, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, British West Indies (“ITPU”),

ici tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant à Schouweiler, en vertu de procurations données sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les seuls associés (les «Associés») de Pentagon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-cinq millions trois cent soixante treize mille huit cent trente neuf dollars américains virgule cinq deux cinq centimes (USD 35.373.839,525) ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 153.017, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 daté du 28 juin 2010, page 63746 (la “Société”).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 23 avril 2015, actuellement en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. Les parties comparantes, dûment représentées comme décrit ci-dessus, ayant reconnu être dûment informées des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre vingt trois mille neuf cent cinquante-huit dollars américains virgule trois deux cinq (USD 83.958,325) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions trois cent soixante-treize mille huit cent et trente-neuf dollars américains virgule cinq deux cinq (USD 35.373.839,525) à trente-cinq millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt dix-sept dollars américains et quatre-vingt cinq cents (USD 35.457.797,85) par l'émission de trois millions trois cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois (3.358.333) Parts Sociales A, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux Parts Sociales A existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

2. Accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales par Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 («Sophos») et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un million cent quatre-vingt-douze mille deux cent huit dollars américains virgule deux un cinq (USD 1.192.208,215) par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent soixante seize mille cent soixante six dollars américains et cinquante quatre centimes (USD 1.276.166,54);

3. Modifier l'Article 3 (Capital Social) des statuts de la Société (les «Statuts») de façon à refléter la résolution devant être adoptée au point 1. ci-dessus; et

4. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre vingt trois mille neuf cents cinquante-huit dollars américains virgule trois deux cinq (USD 83.958,325) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions trois cent soixante-treize mille huit cent et trente-neuf dollars américains virgule cinq deux cinq (USD 35.373.839,525) à trente-cinq millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt dix-sept dollars américains et quatre-vingt cinq centimes (USD 35.457.797,85) par l'émission de trois millions trois cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois (3.358.333) Parts Sociales A, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux Parts Sociales A existantes

Souscription/Paiement

Sophos, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement, à valeur nominale par un apport en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un million cent quatre-vingt-douze mille deux cent huit point deux cent quinze dollars américains (USD 1.192.208,215) par un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent soixante seize mille cent soixante six dollars américains et cinquante quatre cents USD 1.276.166,54);

Les associés sous les points 1 à 7 et 8 à 11, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent renoncer à tout droit de souscription préférentiel concernant les Nouvelles Parts Sociales.

La partie comparante déclare que les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq dollars américains (USD 0,025) chacune a été entièrement libérée en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un million cent quatre-vingt-douze mille deux cent huit point deux cent quinze dollars américains (USD 1.192.208,215) et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant d'un million deux cent soixante-seize mille cent soixante six dollars américains virgule cinquante quatre cents (USD 1.276.166,54) preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés DECIDENT de modifier l'Article 3 (Capital Social) des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

3. Capital social. «Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt dix-sept dollars américains et quatre-vingt cinq cents (USD 35.457.797,85) et se divise en:

(a) deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(b) un milliard soixante-et-un millions cinq cent deux mille cinquante-quatre (1.061.502.054) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(c) trente-cinq millions six cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt (35.685.820) Parts Sociales A d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(d) trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(e) vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025).»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mai 2015. Relation: EAC/2015/11861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015083512/218.

(150095253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

PHM Lowerco 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 197.309.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“PHM Midco 27 S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated today by the undersigned notary,

represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy given on May 27th, 2015.

Said proxy given, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “PHM Lowerco 27 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, "PHM Midco 27 S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;

b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«PHM Midco 27 S.à r.l.» une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2015.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités précitées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Lowerco 27 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre

les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signée par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «PHM Midco 27 S.à r.l.», prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 juin 2015. Relation: EAC/2015/12401. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015083533/341.

(150095878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Priviga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015084253/11.

(150096190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Promotions et Participations International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.453.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015084257/12.

(150096738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.510.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015084191/10.

(150096450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Millbeck Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 125.249.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 29 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Madame Orietta RIMI, Madame Elena LATORRE et Madame Carine CARLINO sont désormais domiciliées au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015084178/14.

(150096608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Active Logistic Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.429.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der Active Logistic Systems S.A. (R.C.S. Luxembourg B 134429) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 09/06/2015.

LCG International AG

Voegele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2015086010/13.

(150098496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Active Logistic Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.429.

Hiermit kündige ich unser Mandat als Verwaltungsratsmitglied und geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der Active Logistic Systems S.A. (R.C.S. Luxembourg B134429) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 9. Juni 2015.

MMS Mercury Management Services S.A.

Götz Schöbel

Référence de publication: 2015086011/12.

(150098496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Albain Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 1.290.195,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.739.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 Juin 2015.

Référence de publication: 2015086019/10.

(150098764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Albain Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.739.

Extrait des décisions des associés de la société pris en date du 5 juin 2015

En date du 5 Juin 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Dalia Bleyer de son mandat de gérante A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Elke Leenders, né le 2 Août 1980 à Maaselk (Belgique), ayant comme adresse professionnelle 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouvelle gérante A de la Société avec l'effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Alexander James Bermingham, Gérant A
- Ms. Elke Leenders, Gérante A
- Ms Ruth Springham, Gérante B
- Mr. Edward John Han, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 Juin 2015.

Référence de publication: 2015086020/20.

(150098906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Albain Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.740.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 Juin 2015.

Référence de publication: 2015086021/10.

(150098765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Yves de Manoir S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 187.034.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Luxembourg le 26 mai 2015 à 15.30 heures.

L'assemblée décide à l'unanimité:

- L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur de Madame Kristina KRATOCHVILOVA.
- L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Frederik ROB, né le 29 décembre 1976, à Ostende (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015085977/14.

(150097453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Zebra Holdings and Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.451.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 3 juin 2015

En date du 3 juin 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue JF. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Par conséquent, Madame Claire ALAMICHEL, gérant de la Société, a également transféré, avec effet au 1^{er} juin 2015, son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Zebra Holdings and Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015085978/18.

(150097291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Zim Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2015.

Référence de publication: 2015085979/10.

(150097778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Apalta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.276.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 6 janvier 2015

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 6 janvier 2015 que:

- Monsieur Ijntze Buitenwerf, avec adresse professionnelle au 5, Torfheidedreef, B-2970 Schilde est élu par les Associés comme membre du directoire du catégorie A, avec effet au 6 janvier 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015086031/16.

(150098475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Apteo Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.191.

Monsieur Thierry Roy, né le 7 juin 1957 à Toulouse (France), demeurant à 7, rue Barthélémy Dinot, F-57100 Thionville, France, a démissionné de sa fonction de personne déléguée à la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015086032/13.

(150098580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Arholma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.778.

—
In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of May.

Before Us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Bo Söderberg, born on 29 December 1942 in Uppsala, Sweden, residing at 84, Mount Street, London W1K2SP, United Kingdom,

here represented by Ms Cristina Pirvan, residing professionally in Luxembourg-Findel,
by virtue of a proxy under private seal given on May 15, 2015.

I. The said proxy, after being signed “ne varietur”, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing person declares being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Arholma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 97778 (the “Company”).

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 82 dated 21 January 2004.

IV. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 31 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 805 dated 28 March 2014.

V. The shares held by the Sole Shareholder represent 100% of shares having the right to vote, the right to vote attached to one hundred (100) class A shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, held by the Company being currently suspended.

VI. The appearing person, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of one hundred (100) class A shares, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (the “Class A Shares”);

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) in order to bring it from its current amount of sixty-five thousand five hundred Euro (EUR 65,000.-) to sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) through the cancellation of one hundred (100) Class A Shares held by the Company in its own share capital;

3. Subsequent amendment of Article 8 and Article 10 of the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”) in order to delete the reference to the Class A Shares.

The appearing person, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the repurchase of the Class A Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the decrease of the share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) in order to bring it from its current amount of sixty-five thousand five hundred Euro (EUR 65,000.-) to sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) through the cancellation of one hundred (100) Class A Shares held by the Company in its own share capital;

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend:

- Article 8 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 60,000. - (sixty thousand Euro), represented by 1,200 (one thousand two hundred) shares of (fifty Euro) EUR 50 each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 900 (nine hundred) ordinary shares, each of EUR 50 (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the "Ordinary Shares";

- 300 (three hundred) redeemable shares, each of EUR 50 (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the "Preferred Shares", which are divided into 4 (four) classes of 100 (one hundred) shares each."

- Article 10 now shall be read as follows:

“ **Art. 10.** The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows:

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as "FY 2"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2005 and ending on 31 December 2006;

- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as "FY 3"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;

- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as "FY 4"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;

d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 5, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 5, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of subparagraph c) above.

e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The redemption price per share (the "Share Redemption Price") shall be calculated as follows:

Share Redemption Price= Share Nominal Value + (Distributable sums / Number of the shares in the Class of shares redeemed)

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Distributable sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.

The interim redemption price per share (the "Interim Share Redemption Price") shall be calculated as follows:

Interim Share Redemption Price= Interim Share Nominal Value + (Interim Distributable sums / Number of the shares in the Class of shares redeemed)

Where:

- The Interim Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Interim Distributable Sums are the realized profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.

f) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

g) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Bo Söderberg, né le 29 décembre 1942 à Uppsala, Suède, demeurant à 84, Mount Street, London W1K2SP, Royaume Uni,

ici représenté par Madame Cristina Pirvan, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2015.

I. Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Arholma S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97778 (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 daté du 21 janvier 2004.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 805 daté du 28 mars 2014.

V. Les parts sociales détenues par l'Associé Unique représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux cent (100) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu.

VI. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constat du rachat par la Société de cent (100) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (les «Parts sociales de Classe A»);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) à soixante mille euros (EUR 60.000,-) par l'annulation de cent (100) Parts sociales de Classe A détenues par la Société dans son propre capital;

3. Modification de l'Article 8 et de l'Article 10 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de supprimer la référence aux Parts sociales de Classe A.

VII. Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de constater le rachat par la Société de cent (100) Parts sociales de Classe A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) à soixante mille euros (EUR 60.000,-) par l'annulation de cent (100) Parts sociales de Classe A détenues par la Société dans son propre capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'Article 8 et l'Article 10 des statuts de la Société comme suit:

L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

- « **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 60.000,- (soixante mille euros), représenté par 1,200 (mille et deux cent) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 900 (neuf cent) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,-(cinquante euro) ci-après mentionné comme les "Parts Sociales Ordinaires";

- 300 (trois cents) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,-(cinquante euro) ci-après mentionné comme les "Parts Sociales Préférentielles", qui sont divisées en 3 (trois) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.»

- L'article 10 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établit comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales achetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir.

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan Intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme "FY 2") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 31 décembre 2006;

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme "FY 3") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme "FY 4") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY5 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 5, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le "Prix de rachat des Parts") sera calculé de la manière suivante:

Prix de rachat des Parts = Valeur nominale de la part + (Sommes distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts Rachetées)

Où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.

g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le "Prix Intérimaire de rachat des Parts") sera calculé de la manière suivante:

Valeur nominale Prix intérimaire de rachat des Parts = intérimaire de la part + (Sommes intérimaires distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts rachetée)

Où:

La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

Les sommes intérimaires distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérimaires.

h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Pirvan, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 mai 2015. GAC/2015/4378. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086034/243.

(150098705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Apollo Feeder TH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.138.

Par résolutions signées en date du 29 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Alastair Mc Donnell, avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de John Hopkins, avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086077/15.

(150098399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Ares & Company S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert Ier.

R.C.S. Luxembourg B 190.350.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2015086078/12.

(150098278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

ASF II Euro Mountain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.625,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 107.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015086080/10.

(150098742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Assurances Consulting Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.345.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ASSURANCES CONSULTING COURTAGES S.A.", établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80345 (ci-après la "Société"), constituée en date du 18 janvier 2001 suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire alors de résidence à Clervaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 713 du 3 septembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 26 août 2002 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1535 du 24 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry VINASCHI, demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre WAX, directeur commercial, demeurant à F-57570 Beyren les Sierck, 30, rue de Gandren.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nuno DA SILVEIRA PIMENTA, demeurant à L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société au 2^{ème} mercredi du mois d'avril et modification subséquente du premier alinéa de l'article 16 des statuts.

2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 6.000 (six mille euros) pour le porter du montant actuel de EUR 119.000 (cent dix-neuf mille euros) à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros), moyennant l'émission de deux cent quarante-deux (242) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision d'augmenter le capital.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'étant nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société au 2^{ème} mercredi du mois d'avril et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 16 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois d'avril à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille euros (EUR 6.000) pour le porter du montant actuel de cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) moyennant l'émission de deux cent quarante-deux (242) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

L'assemblée accepte la souscription des deux cent quarante-deux (242) actions nouvelles par les actionnaires actuels, proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de la Société, ainsi que la libération intégrale desdites actions par apport en numéraire, de sorte que la somme de six mille euros (EUR 6.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par cinq mille quarante-deux (5.042) actions sans désignation de valeur nominale.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. VINASCHI, P. WAX, N. DA SILVEIRA PIMENTA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mai 2015. 2LAC/2015/11864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015086081/78.

(150098134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Assurances Consulting Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015086082/14.

(150098166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Abelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7336 Steinsel, 20, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 124.710.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015086048/12.

(150099003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Acrelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.732.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu à Luxembourg le 2 juin 2015

Résolution:

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Le Conseil de Gérance informe que l'adresse d'un des Gérants a également changé avec effet au 20 mars 2015:

- JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bonnier, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme
Koen LOZIE / Jacques MANGEOT
Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2015086049/18.

(150098788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Acyralia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 173.292.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/06/2015 à 10 h

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/06/2015, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

1. Décidé de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02/06/2015

Mr Cyrille ALBERT / Mme C.SIMON / Mme Aurélie VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015086050/20.

(150099027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Acryalia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 173.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086051/10.

(150099028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

ADIGE Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 149.483.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire alors de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°2689 du 28 octobre 2009.

Il résulte des lettres de démission émises le 5 juin 2015 que Messieurs Claude et Tobias FABER et Madame Claude KRAUS ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

Il résulte de la lettre de démission émise le 5 juin 2015 que la société REVILUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Ces démissions sont à effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juin 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015086052/17.

(150098623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

ADIGE Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.483.

Nous, ROOSEVELT SERVICES S.A. (anciennement FFF MANAGEMENT S TRUST S.A.), domiciliataire de la société ADIGE PARTICIPATIONS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-149.483, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 5 juin 2015 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue le 22 décembre 2014 entre les sociétés ROOSEVELT SERVICES S.A. (anciennement FFF MANAGEMENT S TRUST S.A.) et ADIGE PARTICIPATIONS S.A. est résiliée d'office à cette date en vertu de l'article 5.2 de ladite convention.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

ROOSEVELT SERVICES S.A.

Anciennement FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2015086053/15.

(150098750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

BioCentrale de Steinfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, 16, rue Schwarzenhof.

R.C.S. Luxembourg B 174.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015086104/11.

(150098987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Black Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.634.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of May,

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Montagu IV L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies under number LP014211,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 7 May 2015,

2. Montagu IV (B) L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies under number LP014213,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 7 May 2015,

3. Montagu IV (Non-US) L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies under number LP014367,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 7 May 2015, and

4. Montagu IV (US) L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 2, More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies under number LP014212,

here represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 7 May 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Black Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on 4 May 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the extraordinary general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to Danish Krone;

2. Increase of the Company's share capital from its current amount one hundred eighty-six thousand six hundred twenty Danish Krone (DKK 186,620) up to one hundred eighty-seven thousand six hundred twenty Danish Krone (DKK 187,620) through the issuance of one thousand (1,000) new ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each, by way of a contribution in cash;

3. Acknowledgment of the report of the board of managers of the Company with respect to the creation of the authorized share capital and granting of an authorisation to the board of managers of the Company to issue, from time to time, three hundred five million (305,000,000) new shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each, hence creation of an authorised share capital, excluding the current issued share capital, of an amount of three hundred five million Danish Krone (DKK 305,000,000) for a period of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations);

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association;

5. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the extraordinary general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolves to convert the existing subscribed share capital of the Company amounting to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each into one hundred eighty-six thousand six hundred twenty Danish Krone (DKK 186,620) represented by one hundred eighty-six thousand six hundred twenty (186,620) shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on 6 May 2015, i.e. one Euro (EUR 1) being the equivalent of seven Danish Krone point four six four eight Danish Krone (DKK 7.4648), and to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into Danish Krone (DKK).

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolves that the shares issued by the Company are allocated as follows:

- (i) Montagu IV L.P. holds one hundred sixty-two thousand two hundred forty-four (162,244) of the Company's shares;
- (ii) Montagu IV (B) L.P. holds fourteen thousand six hundred forty-three (14,643) of the Company's shares;
- (iii) Montagu IV (Non-US) L.P. holds six thousand two hundred nineteen (6,219) of the Company's shares; and
- (iv) Montagu IV (US) L.P. holds three thousand five hundred fourteen (3,514) of the Company's shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolves to increase the Company's share capital by an amount of one thousand Danish Krone (DKK 1,000) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty-six thousand six hundred twenty Danish Krone (DKK 186,620) up to one hundred eighty-seven thousand six hundred twenty Danish Krone (DKK 187,620) through the issuance of one thousand (1,000) new ordinary shares, each with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1).

Subscription and payment

The one thousand (1,000) new ordinary shares have been subscribed and entirely paid-up as follows:

1. Montagu IV L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for eight hundred seventy (870) new ordinary shares for the subscription price of two million six hundred ninety-five thousand seventy-nine Danish Krone point sixty-six Danish Krone (DKK 2,695,079.66) that were paid through a contribution in cash amounting to two million six hundred ninety-five thousand seventy-nine Danish Krone point sixty-six Danish Krone (DKK 2,695,079.66) of which an amount of eight hundred seventy Danish Krone (DKK 870) is allocated to the share capital of the Company and an amount of two million six hundred ninety-four thousand two hundred nine Danish Krone point sixty-six Danish Krone (DKK 2,694,209.66) is allocated to the share premium account of the Company;

2. Montagu IV (B) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for seventy-eight (78) new ordinary shares for the subscription price of two hundred forty-three thousand two hundred thirty-one Danish Krone point eighty-three Danish Krone (DKK 243,231.83) that were paid through a contribution in cash amounting to two hundred forty-three thousand two hundred thirty-one Danish Krone point eighty-three Danish Krone (DKK 243,231.83) of which an amount of seventy-eight Danish Krone (DKK 78) is allocated to the share capital of the Company and an amount of two hundred forty-three thousand one hundred fifty-three Danish Krone point eighty-three Danish Krone (DKK 243,153.83) is allocated to the share premium account of the Company;

3. Montagu IV (Non-US) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for thirty-three (33) new ordinary shares for the subscription price of one hundred three thousand three hundred twelve Danish Krone point fifty-nine Danish Krone (DKK 103,312.59) that were paid through a contribution in cash amounting to one hundred three thousand three hundred twelve Danish Krone point fifty-nine Danish Krone (DKK 103,312.59) of which an amount of thirty-three Danish Krone (DKK 33) is allocated to the share capital of the Company and an amount of one hundred three thousand two hundred seventy-nine Danish Krone point fifty-nine Danish Krone (DKK 103,279.59) is allocated to the share premium account of the Company; and

4. Montagu IV (US) L.P., aforementioned, represented as stated above, subscribed for nineteen (19) new ordinary shares for the subscription price of fifty-eight thousand three hundred seventy-five Danish Krone point ninety-two Danish Krone (DKK 58,375.92) that were paid through a contribution in cash amounting to fifty-eight thousand three hundred seventy-five Danish Krone point ninety-two Danish Krone (DKK 58,375.92) of which an amount of nineteen Danish Krone (DKK 19) is allocated to the share capital of the Company and an amount of fifty-eight thousand three hundred fifty-six Danish Krone point ninety-two Danish Krone (DKK 58,356.92) is allocated to the share premium account of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of three million one hundred thousand Danish Krone (DKK 3,100,000); so that the amount of three million one hundred thousand Danish Krone (DKK 3,100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of three million one hundred thousand Danish Krone (DKK 3,100,000) consists of one thousand Danish Krone (DKK 1,000) for the share capital and three million ninety-nine thousand Danish Krone (DKK 3,099,000) for the share premium.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company acknowledges the report of the board of managers of the Company with respect to the creation of the authorized share capital and resolves to authorise the board of managers of the Company to issue, from time to time, as specified below, three hundred five million (305,000,000) new shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each, hence creating an authorised share capital, excluding the current issued share capital, of three hundred five million Danish Krone (DKK 305,000,000) for a period of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

A copy of the above mentioned report of the board of managers of the Company shall remain attached to the present minutes.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now read as follows:

“**5.1.** The Company's share capital is set at one hundred eighty-seven thousand six hundred twenty Danish Krone (DKK 187,620), represented by one hundred eighty-seven thousand six hundred twenty (187,620) shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3. The Company may redeem its own shares.

5.4. The authorised corporate capital of the Company, excluding the issued share capital, is set at three hundred five million Danish Krone (DKK 305,000,000) divided into three hundred five million (305,000,000) shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each.

5.5. The board of managers is authorised during a period of time of five (5) years from the date of the publication of the extraordinary general meeting of shareholders dated May 7, 2015 in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

5.6. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine. More specifically, the board of managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers within the limits of the authorised capital, the Article 5 of the articles of association of the Company is, as consequence, to be adjusted to this amendment.”.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand one hundred Euro (EUR 2,100).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Montagu IV L.P., un limited partnership existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro LP014211,

dûment représenté par M. Frank Stolz-Page, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2015,

2. Montagu IV (B) L.P., un limited partnership existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro LP014213,

dûment représenté par M. Frank Stolz-Page, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2015,

3. Montagu IV (Non-US) L.P., un limited partnership existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro LP014367,

dûment représenté par M. Frank Stolz-Page, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2015, et

4. Montagu IV (US) L.P., un limited partnership existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro LP014212,

dûment représenté par M. Frank Stolz-Page, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Black Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont encore jamais été modifiés.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale extraordinaire des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro vers la Couronne Danoise;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-six mille six cent vingt Couronnes Danoises (DKK 186.620) à celui de cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt Couronnes Danoises (DKK 187.620), par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'un montant nominal d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune, par voie d'un apport numéraire;

3. Prise de connaissance du rapport du conseil de gérance en ce qui concerne la création du capital autorisé et octroi d'une autorisation au conseil de gérance de la Société d'émettre, de temps à autre, trois cent cinq millions (305.000.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune, créant ainsi un capital social autorisé, excluant l'actuel capital social émis, de trois cent cinq millions Couronnes Danoises (DKK 305.000.000) pour une période de cinq (5) ans à compter de la publication de la présente autorisation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide de convertir le capital social existant et souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, en cent quatre-vingt-six mille six cent vingt Couronnes Danoises (DKK 186.620) représentées par cent quatre-vingt-six mille six cent vingt (186.620) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune, suivant le taux de change affiché par la Banque Centrale européenne le 6 mai 2015, soit un euro (EUR 1) pour sept virgule quatre six quatre huit Couronnes Danoises (DKK 7,4648), et de convertir tous les comptes présents dans les livres de la Société de l'euro (EUR) vers la Couronne Danoise (DKK).

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide d'allouer les parts sociales émises par la Société comme suit:

- (i) Montagu IV L.P. détient cent soixante-deux mille deux cent quarante-quatre (162.244) parts sociales de la Société;
- (ii) Montagu IV (B) L.P. détient quatorze mille six cent quarante trois (14.643) parts sociales de la Société;
- (iii) Montagu IV (Non-US) L.P. détient six mille deux cent dix-neuf (6.219) parts sociales de la Société; et
- (iv) Montagu IV (US) L.P. détient trois mille cinq cent quatorze (3.514) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille Couronnes Danoises (DKK 1.000) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-six mille six cent vingt Couronnes Danoises (DKK 186.620) à celui de cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt Couronnes Danoises (DKK 187.620), par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'un montant nominal d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Souscription et paiement

Les mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. Montagu IV L.P., prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, a souscrit huit cent soixante-dix (870) nouvelles parts sociales ordinaires pour un prix de souscription de deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille soixante-dix-neuf Couronnes Danoises virgule soixante-six Couronnes Danoises (DKK 2.695.079,66), libérées par voie d'un apport en numéraire d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille soixante-dix-neuf Couronnes Danoises virgule soixante-six Couronnes Danoises (DKK 2.695.079,66) consistant en huit cent soixante-dix Couronnes Danoises (DKK 870) pour le capital social et deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent neuf Couronnes Danoises virgule soixante-six Couronnes Danoises (DKK 2.694.209,66) pour la prime d'émission;

2. Montagu IV (B) L.P., prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, a souscrit soixante-dix-huit (78) nouvelles parts sociales ordinaires pour un prix de souscription de deux cent quarante-trois mille deux cent trente-et-un Couronnes Danoises virgule quatre-vingt-trois Couronnes Danoises (DKK 243.231,83), libérées par voie d'un apport en numéraire d'un montant de deux cent quarante-trois mille deux cent trente-et-un Couronnes Danoises virgule quatre-vingt-trois Couronnes Danoises (DKK 243.231,83) consistant en soixante-dix-huit Couronnes Danoises (DKK 78) pour le capital social et deux cent quarante-trois mille cent cinquante-trois Couronnes Danoises virgule quatre-vingt-trois Couronnes Danoises (DKK 243.153,83) pour la prime d'émission;

3. Montagu IV (Non-US) L.P., prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, a souscrit trente-trois (33) nouvelles parts sociales ordinaires pour un prix de souscription de cent trois mille trois cent douze Couronnes Danoises virgule cinquante-neuf Couronnes Danoises (DKK 103.312,59), libérées par voie d'un apport en numéraire d'un montant de cent trois mille trois cent douze Couronnes Danoises virgule cinquante-neuf Couronnes Danoises (DKK 103.312,59) consistant en trente-trois Couronnes Danoises (DKK 33) pour le capital social et cent trois mille deux cent soixante-dix-neuf Couronnes Danoises virgule cinquante-neuf Couronnes Danoises (DKK 103.279,59) pour la prime d'émission;

4. Montagu IV (US) L.P., prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, a souscrit dix-neuf (19) nouvelles parts sociales ordinaires pour un prix de souscription de cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze Couronnes Danoises virgule quatre-vingt-douze (DKK 58.375,92), libérées par voie d'un apport en numéraire d'un montant de cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze Couronnes Danoises virgule quatre-vingt-douze (DKK 58.375,92) consistant en dix-neuf Couronnes Danoises (DKK 19) pour le capital social et cinquante-huit mille trois cent cinquante-six Couronnes Danoises virgule quatre-vingt-douze (DKK 58.356,92) pour la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de trois millions cent mille Couronnes Danoises (DKK 3.100.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de trois millions cent mille Couronnes Danoises (DKK 3.100.000) consiste en mille Couronnes Danoises (DKK 1.000) pour le capital social et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille Couronnes Danoises (DKK 3.099.000) pour la prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés prend connaissance du rapport du conseil de gérance de la Société par rapport à la création du capital autorisé et décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société à émettre de temps à autre, comme spécifié ci-dessous trois cent cinq millions (305.000.000) de parts nouvelles ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune, créant ainsi un capital social autorisé, excluant l'actuel capital social émis, de trois cent cinq millions de Couronnes Danoises (DKK 305.000.000) pour une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du Luxembourg.

Une copie du rapport du conseil de gérance de la Société, mentionné ci-dessus restera annexé à ce procès-verbal.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt Couronnes Danoises (DKK 187.620), représenté par cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt (187.620) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.4. Le capital social autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est de trois cent cinq millions de Couronnes Danoises (DKK 305.000.000) représenté par trois cent cinq millions (305.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

5.5. Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 7 mai 2015 au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit jusqu'à concurrence du capital social autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à toute autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5.6. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le conseil de gérance. Plus précisément, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant des parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés des parts sociales, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le conseil de gérance dans les limites du capital social autorisé, l'Article 5 des présents Statuts sera adapté en conséquence de la modification intervenue.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille cent euros (EUR 2.100).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 mai 2015. GAC/2015/3984. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086105/317.

(150098414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Bost Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.375.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé:

Florelia Limited, ayant désormais son siège social Spyrou Kyprianou 61, SK HOUSE, 4003 Limassol, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2015086106/13.

(150098544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Brisants 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.534.

Résolution du gérant unique du 26 mars 2015

Le Gérant unique décide transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.P. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Le Gérant Unique informe que le siège social de Brisants I S.A. a également été transféré au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

BRISANTS 1 S.A.

Gérant Unique

Représentée par S. THEURIAU / K. LOZIE

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2015086108/19.

(150098204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

CFL intermodal, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle «Riedgen».

R.C.S. Luxembourg B 42.021.

L'an deux mille quinze, le trois juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CFL intermodal», une société anonyme, ayant son siège social à Zone Industrielle „Riedgen“, L-3451 Dudelange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.021, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 64 du 10 février 1993 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 février 2015, numéro 361.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas GAVAGE, conseiller juridique, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR 2.627.671,36) représenté par dix mille six cents (10.600) actions sans désignation de valeur nominale, à cinq millions six cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR 5.627.671,36) sans émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des actions existantes;

2. Souscription et libération totale d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) par versement en espèces;

3. Réduction du capital social pour un montant de cinq millions cinq cent mille euros (EUR 5.500.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinq millions six cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR

5.627.671,36) à cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR 127.671,36) par absorption de pertes à due concurrence;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR 2.627.671,36) représenté par dix mille six cents (10.600) actions sans désignation de valeur nominale, à cinq millions six cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR 5.627.671,36) sans émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des actions existantes.

Souscription et libération:

Le montant de l'augmentation de capital est intégralement souscrit par l'actionnaire unique, dûment mentionné dans la liste de présence ci-annexée, et entièrement libéré de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-), par versement en espèces, de sorte que ce montant est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social pour un montant de cinq millions cinq cent mille euros (EUR 5.500.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cinq millions six cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR 5.627.671,36) à cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR 127.671,36) par absorption de pertes à due concurrence.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire par un bilan de la société au 31 décembre 2014, approuvé par l'assemblée générale ordinaire à la date du 13 mai 2015 et par une attestation signée par deux administrateurs de la Société en date d'aujourd'hui.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social. (premier paragraphe).** La Société a un capital social de cent vingt-sept mille six cent soixante-et-onze euros et trente-six centimes (EUR 127.671,36), représenté par dix mille six cents (10.600) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, N. GAVAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 juin 2015. 1LAC/2015/17237. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086187/81.

(150099099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

CIE Luxembourg SVS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.371.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 avril 2015

L'assemblée nomme Madame Christelle Rétif, né à Saint-Germain-en-Laye (France), le 13 décembre 1973 et résidant professionnellement au 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, comme nouveau gérant de CIE Luxembourg SVS S.à r.l.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre Stemper, président du conseil de gérance;
- Monsieur Naïm Gjonaj;
- Monsieur Graeme Dell;
- Madame Christelle Rétif.

Pour extrait conforme

CIE Luxembourg SVS S.à r.l.

Référence de publication: 2015086191/19.

(150098615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

CNM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 152.473.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 1^{er} juin 2015 à Luxembourg ville

1. L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), résidant professionnellement 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.

2. L'Assemblée décide de reconduire la société DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes et Messieurs Jean-Pierre HIGUET et Alain NOULLET dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2021.

3. DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015086195/21.

(150098472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Benton Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège de direction effectif: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 196.607.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aon Corporation, a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware having its office at 200 East Randolph Street, Chicago, Illinois 60601, United States of America (the "Sole Member"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole member of BENTON FINANCE LIMITED, a private company limited by shares (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 8 Devonshire Square, London, EC2M 4PL, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9492244, with its principal establishment and effective place of management and control at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.607 (the “Company”).

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Member expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars) by the issue of 1 (one) new ordinary share with nominal value of USD 1.00 (one United States Dollar), credited as fully paid, in the capital of the Company, at a premium of USD 1,499,999,999 (one billion four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars), of which USD 2,000.01 (two thousand United States Dollars and one cent) shall be allocated to the legal reserve of the Company;
3. Subscription and payment by Aon Corporation of the new share by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Member, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Member resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Member acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Member within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the “New Share”), credited as fully paid, in the capital of the Company, at a premium of USD 1,499,999,999 (one billion four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars) (the “Share Premium”), out of which USD 2,000.01 (two thousand United States Dollars and one cent) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid through a contribution in kind made by the Sole Member.

Third resolution:

The Sole Member further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Member of the New Share and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Member, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share.

The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Member through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Member, in exchange for the issuance of the New Share and the payment of the Share Premium, is composed of 2,826,633 (two million eight hundred twenty-six thousand six hundred thirty-three) common stock shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each in the capital of Aon Group, Inc., a corporation organized and existing under the laws of the State of Maryland having its office at 200 East Randolph Street, Chicago, Illinois 60601, United States of America (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 1,500,000,000 (one billion five hundred million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the directors of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 May 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Directors' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Lambert Schroeder, residing professionally at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, director; and

b) Mr. Denis Regrain, residing professionally at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, director;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as directors of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Aon Corporation: 20,001 (twenty thousand one) shares.

The notary acts that the 20,001 (twenty thousand one) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5. Capital - Shares.** The Company's nominal share capital is set at USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars), represented by 20,001 (twenty thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each. All the shares have been fully subscribed and paid up".

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aon Corporation, une société organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 200 East Randolph Street, Chicago, Illinois 60601, Etats-Unis d'Amérique (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de BENTON FINANCE LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 8 Devonshire Square, Londres,

EC2M 4PL, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 9492244, avec son principal établissement et lieu effectif de gestion et de contrôle sis au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.607 (la “Société”).

II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) par l’émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), créditée comme entièrement libérée dans le capital social de la Société, moyennant une prime d’émission globale d’un montant de 1.499.999.999 USD (un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains), dont 2.000,01 USD (deux mille Dollars américains et un cent) seront alloués à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et paiement par Aon Corporation des nouvelles parts sociales par voie d’apport en nature;

4. Nouvelle composition de l’actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l’article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L’Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, l’Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l’ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l’Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L’Associé Unique décidé d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) par l’émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la “Nouvelle Part Sociale”), créditée comme entièrement libérée dans le capital social de la Société, moyennant une prime d’émission globale d’un montant de 1.499.999.999 USD (un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) (la “Prime d’Emission”), dont 2.000,01 USD (deux mille Dollars américains et un cent) seront alloués à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en nature fait par l’Associé Unique.

Troisième résolution:

L’Associé Unique décidé d’accepter la souscription et le paiement par l’Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et la Prime d’Emission au moyen de l’apport en nature comme détaillé ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

A la présente intervient l’Associé Unique, représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé et déclare de souscrire à la Nouvelle Part Sociale.

L’émission de la Nouvelle Part Sociale est également soumise au paiement de la Prime d’Emission. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d’Emission ont été entièrement libérées par l’Associé Unique au moyen d’un apport en nature tel décrit ci-dessous.

Description de l’apport

L’apport fait par l’Associé Unique, en échange de l’émission de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d’Emission, est composé de 2.826.633 (deux millions huit cent vingt-six mille six cent trente-trois) parts sociales ordinaires d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune dans le capital de Aon Group, Inc., une société organisée et existant selon les lois de l’Etat du Maryland, ayant son siège social sis au 200 East Randolph Street, Chicago, Illinois 60601, Etats-Unis d’Amérique (l’ “Apport”).

Évaluation

La valeur nette de l’Apport s’élève à 1.500.000.000 USD (un milliard cinq cent millions Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 15 mai 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Lambert Schroeder, résidant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant, et

b) M. Denis Regrain, résidant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant;

tous ici représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, l'évaluation de l'Apport et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- Aon Corporation: 20.001 (vingt mille une) parts sociales.

Le notaire acte que les 20.001 (vingt mille une) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **5. Capital - Parts Sociales.** Le capital social de la Société est fixé à 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) représenté par 20.001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune. Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées”.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16004. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086116/215.

(150098158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Shark Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 160.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082760/9.

(150094376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.
